

# HAROPA - Ports de Paris et les acteurs de la filière béton adoptent un plan d'actions

HAROPA - Ports de Paris adopte un plan d'actions en réaction aux récents incidents d'exploitation s'étant déroulés sur des unités de production de béton prêt à l'emploi implantées à Bercy. En partenariat avec l'UNICEM Ile-de-France et le SNBPE Ile-de-France, ce plan a vocation à s'appliquer à toute la profession sur l'ensemble de la région. Il comprend plusieurs mesures destinées à renforcer la surveillance des centrales à béton situées en bord de voie d'eau, la qualité de leur exploitation et la transparence en cas d'incidents.



- Ports de Paris -  
Publié le 11 Septembre 2020

Ces nouvelles mesures permettront de mieux intégrer l'activité des unités de production de béton dans leur environnement. Ces installations sont en effet essentielles pour l'économie et le développement du territoire en répondant aux besoins de la construction. Grâce aux atouts du transport fluvial, leur emplacement en bord de voie d'eau permet d'éviter chaque année la circulation d'environ 150 000 camions dans Paris et 750 000 pour l'ensemble de l'Ile-de-France. En 2019, 15 millions de tonnes de matériaux ont été transportés par voie fluviale.

## **Le plan d'actions est le suivant :**

**Le port renforce ses exigences contractuelles** via les conventions d'occupation temporaire délivrées aux exploitants d'unités de production de béton en imposant aux exploitants un auto-contrôle avec obligation d'information du port, de la préfecture et de la mairie de tout incident ayant un impact potentiel sur l'environnement dans un délai maximum de 12h. Si nécessaire, l'exploitant présente et met en place les actions

URL of the page: <https://www.haropaports.com/fr/actualites/haropa-ports-de-paris-et-les-acteurs-de-la-filiere-beton-adoptent-un-plan-dactions>

□ correctives requises. En cas de non-respect de ce délai ou d'impact avéré sur l'environnement, le port pourra appliquer des sanctions financières, voire résilier la convention avec l'exploitant.

**Le port, et les entreprises adhérentes de l'UNICEM Ile-de-France et du SNBPE Ile-de-France renforcent la démarche d'amélioration continue des ports et des installations** qui, au-delà des audits annuels déjà en place dont les exigences seront renforcées, sera enrichie des résultats de l'auto-contrôle réalisé par les exploitants et de contrôles inopinés initiés par le port, portant sur la qualité de l'exploitation au quotidien.

**Le port, et les entreprises adhérentes de l'UNICEM Ile-de-France et du SNBPE Ile-de-France renforcent la transparence sur la qualité des installations** en instaurant des nouveaux comités locaux organisés au moins une fois par an pour chaque site avec les parties-prenantes (élus, riverains, associations, etc.) pour faire un point de situation annuelle de l'exploitation de chacune des centrales et partager les résultats des audits et contrôles.

**Le port crée un nouveau dispositif de centralisation des signalements d'incidents** provenant de l'extérieur, avec un engagement de réponse aux contributeurs dans les 48 h (ils pourront être adressés à [drse@paris-ports.fr](mailto:drse@paris-ports.fr)).



**Antoine Berbain, directeur général de HAROPA – Ports de Paris : "Nous prenons très au sérieux les incidents qui se sont déroulés sur les centrales à béton de Lafarge. Les installations concernées étant déjà très régulièrement auditées, ce plan d'action permet de renforcer nos exigences et nos dispositifs de contrôle de l'exploitation quotidienne, de façon à ce que cette situation ne se reproduise plus. Nous allons en outre étendre ces mesures à l'ensemble des exploitants sur l'Ile-de-France. Les installations industrielles présentes sur nos ports permettent le développement du transport fluvial et contribuent donc à limiter les émissions de GES ; elles doivent cependant être exemplaires en matière d'exploitation. C'est une condition de leur légitimité. Nous continuerons d'être particulièrement vigilants sur ce point."**



**William de LUMLEY, Président de l'UNICEM Ile-de-France :**  
"Soucieuses de la protection de l'environnement, les entreprises adhérentes de l'UNICEM Ile-de-France s'engagent aux côtés de Ports de Paris pour renforcer l'échange d'informations sur les exigences environnementales des installations portuaires. Bien qu'il s'agisse d'actes isolés, les incidents survenus récemment sont regrettables et ne doivent plus se reproduire à l'avenir. C'est pourquoi l'UNICEM Ile-de-France s'engage à mobiliser ses entreprises adhérentes pour la mise en place du plan d'action proposé par Ports de Paris et sur la sensibilisation des salariés de nos entreprises."



**Xavier Barth, Président du SNBPE Ile-de-France :** "Nous devons faire des efforts de pédagogie pour expliquer nos métiers et nos produits. La construction béton peut satisfaire aujourd'hui aux exigences d'une construction limitant ses impacts sur l'environnement. De nombreuses pistes lui permettront d'atteindre une empreinte carbone très basse voire nulle. Le faire comprendre c'est améliorer le regard porté sur la construction. A cet égard les derniers investissements réalisés sur nos unités de production le long de la Seine montrent de réels progrès de prise en compte de l'environnement et de l'insertion urbaine."